

## AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

### *Règlement numéro 17-132-1*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 novembre 2018, le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le *Règlement 17-132-1 modifiant le règlement d'emprunt 17-132 de type parapluie décrétant un emprunt de 645 000 \$ afin de procéder à l'acquisition de terrains.*

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à 12 h.

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 21<sup>e</sup> jour de novembre 2018.



Dany Michaud  
Directrice générale et secrétaire-trésorière